



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



Vereninging van de Stad en de
Gemeenten van het Brussels
Hoofdstedelijk Gewest
Afdeling OCMW

Association de la Ville et des
Communes de la Région de
Bruxelles-Capitale
Section CPAS



AFDELING
OCMW's



UNE VIE CONFORME À LA DIGNITÉ HUMAINE POUR CHACUN

**MEMORANDUM FEDERAL 2014
DES CPAS**

Tous les indicateurs relatifs à la pauvreté sont alarmants:

- plus de 15 % de tous les habitants de notre pays vivent en-dessous du seuil européen de pauvreté ; 18,5 % des enfants vivent dans la pauvreté
- 336.000 personnes n'arrivent pas à rembourser leurs crédits
- plus de 100.000 familles sont soumises à un régime de règlement collectif de dettes
- le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration dépasse les 95.000 ; environ 45.000 personnes ont droit à l'aide sociale équivalente
- plus de 20.000 familles ont été menacées d'expulsion au cours de l'année dernière
- de plus en plus de personnes font appel au CPAS pour différentes formes d'aide sociale
- la pauvreté touche un public de plus en plus varié et jeune et de jeunes

Les CPAS réalisent déjà beaucoup d'efforts pour faire face à la pauvreté grandissante, mais seule une approche de la part de toutes les autorités du pays ensemble permettra d'affronter ce défi. En effet, le droit à une vie conforme à la dignité humaine constitue un droit de base et ceci requiert un engagement de chaque niveau de pouvoir.

Le mémorandum fédéral des CPAS rassemble nos attentes à l'égard des partis politiques de notre pays dans le cadre des élections régionales, fédérales et européennes du 25 mai 2014. Il est le résultat des négociations menées entre les Fédérations de CPAS de l'UVCW (Union des Villes et Communes de Wallonie), de l'AVCB (Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale) et de la VVSG (Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten).

1. LA PAUVRETÉ EST UN SCANDALE

La priorité absolue de tous les niveaux de pouvoir est de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ceci signifie que chacun doit pouvoir disposer d'un revenu qui ne peut être inférieur au seuil européen de pauvreté et l'accès aux services publics doit être possible pour tous

Les CPAS demandent :

- que l'Union européenne impose cette norme à chaque Etat-membre afin de garantir à ses habitants un revenu au moins au niveau du seuil de pauvreté européen
- que, dans le contexte belge, l'Etat fédéral et les entités fédérées élaborent un plan précisant les différentes étapes pour atteindre cet objectif avant la fin de la prochaine législature (2019) ; ce plan expliquera clairement comment cet objectif sera atteint et quel niveau de pouvoir prend quelle mesure : augmentation des allocations les plus basses, augmentation du salaire minimum, introduction d'outils fiscaux, augmentation des allocations familiales, mise en œuvre des mesures d'aide comme l'allocation-loyer et d'autres allocations
- un écart suffisant entre un revenu provenant du travail et une allocation décente, pour stimuler la mise au travail
- de mettre fin aux différents mécanismes qui sanctionnent la cohabitation, et la révision des catégories relatives au revenu d'intégration pour les adapter mieux à la composition des ménages (et faciliter la co-location).

2. LES CPAS DEMANDENT LE SOUTIEN ET LA RECONNAISSANCE DE LA PART DES AUTRES NIVEAUX DE POUVOIR

Les CPAS sont les partenaires de l'Etat fédéral et des entités fédérées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils soutiennent les personnes qui n'arrivent pas, ou pas suffisamment, à participer à la société par leur propre force ou par leurs propres moyens. Les CPAS sont beaucoup plus que le « mister-cash » de la société. En offrant un service sur mesure visant le renforcement des capacités des personnes concernées, ils réalisent un travail extrêmement utile. Ils ne savent effectuer leurs missions que s'ils ont le soutien des autres pouvoirs.

Les CPAS demandent :

- le remboursement correct de leurs missions d'accompagnement et de prévention, comme
 - l'accompagnement des personnes vers le travail ou d'autres activités sociales (activation sociale)
 - l'accompagnement intensif des sans-abri
 - l'accueil et l'intégration des personnes d'origine étrangère
 - la médiation en cas d'expulsion
 - les actions visant à éviter les abus de la législation sociale.
- Ceci requiert un solide soutien des services sociaux des CPAS ; c'est pourquoi nous demandons un financement intégral des coûts de ces services et une augmentation de l'intervention fédérale dans les coûts du revenu d'intégration jusqu'à 90 % pour tous les CPAS ; ces rentrées supplémentaires pour les CPAS pourraient servir à renforcer le soutien et l'accompagnement de leurs usagers.
- le financement des coûts réels du personnel (aujourd'hui pas d'indexation prévue, ni de subsides pour le personnel lors de l'octroi d'une aide sociale équivalente)
- ne plus confier de missions supplémentaires aux CPAS sans prévoir un financement réaliste
- la fusion des différents fonds d'énergie en un système unique qui permette aux CPAS d'accompagner les personnes concernées et de les soutenir, indépendamment de la source d'énergie qu'ils utilisent (gaz, électricité, mazout)
- un financement structurel des activités que les CPAS organisent pour favoriser la participation sociale, culturelle et sportive des groupes fragilisés
- une politique rationnelle et une réglementation claire relative au rôle des CPAS dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile et de l'aide aux personnes d'origine étrangère, et une communication précise à ce sujet pour que les CPAS puissent toujours vérifier, par le biais de la Banque carrefour de la Sécurité sociale, le statut de séjour d'une personne d'origine étrangère et les droits liés
- une politique fédérale de lutte contre le surendettement efficace moyennant une évaluation de la législation sur le règlement collectif de dettes avec une attention accrue pour la dignité humaine et un renforcement de la loi sur le crédit à la consommation
- l'Etat fédéral doit mettre fin au transfert des charges vers les pouvoirs locaux, p.ex. avec les exclusions en matière de chômage conduisant les gens plus vite au revenu d'intégration ou avec les détenus bénéficiaires d'un bracelet électronique ...

3. SIXIÈME RÉFORME DE L'ÉTAT : SUFFISAMMENT DE MARGE POUR UNE POLITIQUE SOCIALE ÉQUITABLE

La sixième réforme de l'Etat transfère beaucoup de compétences de l'Etat fédéral aux entités fédérées, e.a. quelques matières importantes comme l'accueil des personnes âgées, le marché du travail, la prévention en matière de santé, les mesures visant les économies d'énergie, les allocations familiales, le « bonus logement ». Ce transfert devrait permettre aux entités de réaliser une politique qui est plus adaptée aux besoins et aux attentes de la population. La mise en œuvre se fera lentement et implique une période de transition plus ou moins longue.

Pour garantir le succès de cette opération, plusieurs conditions doivent être remplies, comme la garantie de suffisamment de moyens financiers et une attention permanente pour les groupes les plus fragilisés.

Les CPAS demandent :

- que les autorités compétentes garantissent la continuité de tous les services et de leur financement pendant la période transitoire
- que les autorités compétentes agissent en bonne concertation pour les matières qui restent fédérales et qui ont un impact sur les politiques des entités, p.ex. les médicaments en maison de repos
- que les entités fédérées engagent suffisamment de moyens financiers afin de pouvoir faire face aux conséquences du vieillissement et aux besoins en soins et de mener une politique sociale équitable
- que les entités fédérées continuent à mettre à profit l'expertise des CPAS et renforcent leur rôle de moteur d'une politique sociale locale responsable
 - d'une gestion responsable des infrastructures de soins
 - de l'activation de demandeurs d'emploi difficiles à insérer sur le marché de l'emploi, via un trajet adapté sur mesure
 - de la lutte contre le coût des énergies
 - de la garantie d'une politique de soins financièrement tenable, de qualité et accessible pour tous.
 - du logement à prix abordable et de qualité pour tous.